

<b>Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 février 2010.</b>
--

Date de convocation : 15 février 2010.

Publication : 04 mars 2010.

Le vingt six février deux mille dix, à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Maire.

**Présents** : MM DESMOULINS, GOESSENS, LAMY, DECK, THIEUX et SRACZYK, Mmes COPIGNY, CUREAUX, et FERRET.

**Absents** : MM MAUFROID, TANNIERES, CARDON, et Mme LOUP-HAUSCH.

**Ont donné procuration** : M MAUFROID à M GOESSENS, M TANNIERES à Mme COPIGNY, M CARDON à M LAMY et Mme LOUP HAUSCH à M DESMOULINS.

**Secrétaire de séance** : M THIEUX.

**Adoption du compte rendu de la séance du 15 décembre 2009.**

Le procès verbal de la séance du 15 décembre 2009 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

**Compte rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal.**

- **DC 2009-06** : Signature d'une convention avec le cabinet d'architecte LEGENDRE pour les travaux de sécurisation de l'Eglise.

**1. Remboursement des frais de photocopie par le SIAEP de Saintines- Saint Sauveur.**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le SIAEP à utiliser le photocopieur de la mairie, contre une participation annuelle de 150 €.

**2. Budget Général : Vote du compte administratif 2009, approbation du compte de gestion 2009 et affectation du résultat.**

Le Conseil,

Vu le budget primitif principal pour 2009,  
Vu les comptes présentés par M. le Maire relatifs à l'exécution du budget ci-dessus désigné,

Après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil,  
Sous la présidence de M LAMY,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif pour 2009 qui se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	RAR 2009
Dépenses	706 734.85 €	171 802.15 €	651 400.00 €
Recettes	789 147.39 €	514 786.78 €	304 450.00 €
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>82 412.54 €</b>	<b>342 984.63 €</b>	<b>- 346 950.00 €</b>
Résultats antérieurs	74 010.76 €	- 38 318.93 €	
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>156 423.30 €</b>	<b>304 665.70 €</b>	
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>114 139.00 €</b>		

- **CONSTATE** la similitude de ces résultats avec ceux du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Crépy en Valois.

- **AFFECTE** le résultat 2009 ainsi qu'il suit,

L'excédent de la section de fonctionnement de 156 423,30 € est affecté comme suit :

- **42 284,30 €** au compte **1068** (recette d'investissement).
- **114 139,00 €** au compte **R 002** (recette de fonctionnement).

**3. Budget Assainissement : Vote du compte administratif 2009, et approbation du compte de gestion 2009.**

Le Conseil,

Vu le budget primitif du service d'assainissement pour 2009,

Vu les comptes présentés par M. le Maire relatifs à l'exécution du budget ci-dessus désigné,

Après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil,

Sous la présidence de M LAMY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif pour 2009 qui se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	RAR 2009
Dépenses	14 517.22 €	36 782.76 €	- €
Recettes	44 442.56 €	12 665.65 €	- €
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>29 925.34 €</b>	<b>- 24 117.11 €</b>	<b>- €</b>
Résultats antérieurs	70 591.42 €	74 455.94 €	
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>100 516.76 €</b>	<b>50 338.83 €</b>	
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>150 855.59 €</b>		

- **CONSTATE** la similitude de ces résultats avec ceux du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Crépy en Valois.

**4. PLU : Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise pour le financement des études complémentaires.**

Reporté.

**5. Nuisances olfactives relatives à la décharge de Néry-Saintines.**

Le Conseil,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Demande** à M. le Sous Préfet de Senlis, de prendre toutes les mesures utiles pour que cessent les nuisances olfactives aux alentours de la décharge de Néry-Saintines.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.**